

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Du 11 avril 2023 à 9h30
Salle du Conseil Municipal – Mairie de Gilette

Secrétaire de séance : Arnaud PRIGENT

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 35

Dont membres présents : 12

Dont membres en visio-conférence : 14

Dont pouvoirs : 9

Membres Absents-excuses : 28

Présents (es) : (12)

Denis FISSORE, Vincent GIOBERGIA, Gilbert HUGUES (double compétence), Eric MELE, Sandrine MOSCONI, Yves PASCAL, Arnaud PRIGENT (double compétence), Anthony SALOMONE, Alain SERVELLA, Christian ZAETTA.

Présents (es) en visio-conférence : (14)

Joël BARRIERE, Bénédicte BEDEL, Michèle BELLERY, Serge BERENGER, Joëlle BOLOT, Caroline CAPE, Jean-Paul DAVID, Thibault DESOMBRE, Liliane CASTAGNOLI (accompagnée de Marjorie BREMOND), Renée-Paule GACHET, Michèle OLIVIER, Geneviève PIERRAT, Claudia WOLFF, Christian ZEDET.

Pouvoirs : (9)

Alain BARBAGLI et Marc Malfatto (commune Gréolières) donnent pouvoir à Eric MELE, Georges BOTELLA et Jean-Marc DELIA donnent pouvoir à Jean-Paul DAVID, Sandrine GAIDON donne pouvoir à Anthony SALOMONE, Céline LEGAL ROUGER donne pouvoir à Alain SERVELLA, Gérald LOMBARDO donne pouvoir à Michèle OLIVIER, Myriam NOCERA donne pouvoir à Denis FISSORE, Martine SILVANO donne pouvoir à Yves PASCAL.

Absents-Excusés(es) : (28)

René AUDIBERT, Florence BONNARD, Patrick CALEGARI, Joëlle CECCARINI, Monique CURE, Nicole CIMBE, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELIA (commune de st vallier), Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE,

Colette FABRON, Maxime FERRERO, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GUIJUZZA, Nicole HAMES, Philippe HEURA, Pierre LAUGIER, Jean-Marc MACARIO, Stéphane MAILLARD, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Bruno ROUGANNE, Fabrice RUF, Sonia SARTORI, Martine SEGHI, David VARRONE.

Autres invités : René PERIER- Co-Président du Conseil de Développement, accompagné de GUERIN Capucine, IBANEZ Tony, Anthéa BRASME, Léo RYMOND, Julie CHARLES – Maire de Saint-Jeannet, Jean-François PIOVESANA, Richard THIERY- Maire de Courmes, Pierre CORBIN-Maire de Toudon.

Techniciens : Sylvie BENAÏM - Chargée de mission « Partenariats institutionnels- Direction de l'attractivité territoriale » -Département 06 (présente en visio), Maud ORNE GLIEMANN- CCAA (visio) Sabine GEAY-BOREL- et MATUSCAK Alexandra - Service Biodiversité, Parc et Territoires Ruraux-Région Sud, Elisabeth GALLIEN - Directrice du PNR, Renaud DUMAS – Directeur Adjoint, Philippe ARDISSON -Responsable des Finances, Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

Le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.
Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Arnaud PRIGENT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 sera adopté au prochain comité syndical.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

1. Lancement de la procédure de révision de la Charte et périmètre d'étude
2. Délibérations :
 - Procédure de facturation des diagnostics agroenvironnementaux et plans de gestion aux agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC),
 - Critères de priorisation des demandes de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques,
 - Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité – mission agriculture,
 - Expérimentation filière laine,
 - Programme d'Education à l'Environnement et au Territoire 2023 2024 – demande de subvention à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,
 - Convention Inter-Parc pour le développement de résidences artistiques de territoires dans les PNR
 - Programme Leader :
 - modification du partenariat et de la demande de subvention pour la candidature LEADER 2023-2027.
 - modification de la demande de financement 2023 - Animation et fonctionnement du Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur
 - Constitution d'un groupement de commandes entre les partenaires de l'opération « Mise en tourisme de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour » dans le cadre Inter Espaces Valléens et l'Appel à Projet FEDER tourisme 2022

➔ **Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président**

➔ **Questions diverses**

1. Lancement de la procédure de révision de la Charte et périmètre d'étude

Le Président rappelle que la première étape pour entrer en révision est de définir (et argumenter) un périmètre d'étude.

La notoriété du parc a fait que certaines communes limitrophes ont été amenées à réfléchir à l'intérêt d'intégrer le périmètre du Parc. Aussi l'objectif est de savoir quel intérêt mutuel il y aurait à ces intégrations. Le Comité Syndical devra arbitrer les opportunités d'extension de ce périmètre. Ces dernières sont détaillées dans les documents joints dans les pièces préparatoires à cette réunion et sont réexpliquées en séance.

Il rappelle que ce périmètre n'est pas a priori le périmètre du Parc pour 2027, mais être dans le périmètre d'étude fait que la commune sera invitée à se prononcer. Pour les communes qui ne sont pas intégrées dans le périmètre d'étude aujourd'hui elles devront attendre 2042.

La Président rappelle au préalable que le courrier du 22 décembre dernière évoquait les propositions suivantes :

- Nord : Moyen Var : Malaussene, Villar sur Var, Touet sur Var, Puget Théniers.
- Nord Ouest : La Rochette, St Pierre, Val de Chavagne, Ubraye + EPCI + département 04.
- Ouest Siagne : Mons, Tourrettes, Callian, Montauroux + CC Pays de Fayence + Département 83.
- Lisière Sud Siagne : Le Tignet, Peymeinade, Auribeau sur Siagne.
- Lisière Sud CASA : Châteauneuf Grasse, Le Rouret, Roquefort les Pins, La Colle sur Loup.

Pour donner suite aux discussions avec les différents maires, les communes les plus cohérentes sont : La Rochette, Saint Pierre. A l'époque de la première Charte l'objectif était d'aller vite et il était plus facile de se concentrer sur le 06. Il précise également que pour les communes de Mons est proche et se « sent en famille » avec le PNR. Aussi pour ces 3 communes le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) ne devraient pas poser question car ce secteur ne présente pas d'enjeu particulier si ce n'est d'être en phase avec nous.

Les choses sont moins évidentes sur les autres secteurs

Les communes situées dans le secteur de la périphérie sud (Peymeinade, Le Tignet) : ces communes souhaitent entrer dans le territoire du Parc des Préalpes d'Azur mais elles sont également dans le périmètre du futur PNR Maures et Esterel. Elles préféreraient donc être communes associées, tout comme le Rouret.

La Colle / Châteauneuf : le fait qu'il n'y ait pas Le Rouret créerait une discontinuité si on les intégrait. C'est embêtant pour Châteauneuf qui a une dynamique agricole territoriale très cohérente.

Pour la partie limitrophe à la Vallée du Var : pas de vrais retours hormis le maire de Villar sur Var qui aurait vraiment aimé intégrer le Parc, pour l'identité. Mais sans dynamique collective entre les communes de cette unité paysagère c'est trop difficile pour la cohérence du périmètre.

Aussi la proposition la mieux adaptée et la moins discutable serait de proposer au préfet de Région donc : Mons, La Rochette et Saint-Pierre.

Le Président ajoute que ces communes ont toutes été rencontrées pour évoquer ces sujets.

Il faudra dans un second temps et plus tard dans la démarche, réfléchir à l'équilibre financier de ce nouveau périmètre et les communes auront la possibilité ultérieurement de décider d'intégrer ou non le territoire du PNR. A ce stade aujourd'hui, nous ne parlons uniquement que du périmètre. L'objectif est de travailler ensemble pendant 4 ans sur un projet de nouvelle charte et nous aborderons dans ce cadre tous les enjeux.

Vincent GIOBERGIA ajoute que la commune de La Rochette a été rencontrée mais pas la commune de Saint-Pierre. Il ajoute que la population, notamment les agriculteurs, se rencontrent et le bassin de vie est plutôt tourné vers les Alpes-Maritimes.

Jean-Paul DAVID ajoute que ce bassin de vie est le même que le nôtre, notamment en raison de la scolarisation des enfants. Il y a une même vision du territoire. La difficulté sera la gouvernance avec le 04. Sinon c'est évident que nous sommes dans le même bassin de vie et une même vision du cadre de vie. La Rochette à l'époque ça dépendait bien du même territoire, mais ça a été donné en 1715 par l'abbaye de Lérins au Seigneur d'Entrevaux

Anthony SALOMONE ajoute qu'il y a du sens à intégrer dans le périmètre du Parc les communes de St Pierre, La Rochette, très tournées vers la plaine du Chanan, avec le marché du Pali. Les contours de ce périmètre se dessinent naturellement.

Le Président précise que la commune de Mons se reconnaît également dans ce territoire rural du PNR et se retrouve dans une réalité géographique d'un parc mais en étant isolé. Le futur PNR Maures et Esterel va rester dans le socle cristallin, aussi Mons sera mise à l'écart.

La Directrice précise que le maire de Mons (Président de Natura 2000) s'est rapproché de nous spontanément car il se considère de la même « famille » que Séranon et Escagnolles, avec une démographie de jeunes actifs qui travaillent sur Sophia notamment, avec un bassin de vie sur Fayence mais un lien fort avec les Alpes-Maritimes. Le Département du Var ne sera pas bloquant (courrier).

Christian ZEDET et Thibaut DESOMBRE questionnent le Président sur l'opportunité pour le PNR d'élargir le nombre de communes dans son périmètre et considèrent qu'il est important d'intégrer des communes qui ne posent pas de difficulté.

Le Président précise que le Préfet doit prendre une décision concernant le périmètre et dans un second temps nous discuterons de l'intérêt pour ces communes d'intégrer le Parc. Nous aurions préféré travailler sur un périmètre élargi avant de confirmer le périmètre mais cela ne se passe pas comme ça.

Sabine GEAY-BOREL ajoute qu'il faut prendre en compte le principe de réciprocité : les communes apportent au Parc et le Parc apporte aux communes. Ce projet de territoire doit être élaboré de façon partagée. Il faut partir d'un projet de périmètre pour pouvoir enclencher ensuite la procédure de concertation.

Gilbert HUGUES questionne le Président sur le fait qu'on a parlé de cette proposition d'extension du périmètre et de réfléchir ensuite au contenu de cette nouvelle Charte. Mais quels sont les thèmes qui vont être développés dans cette Charte pour les communes qui sont dans le PNR depuis 15 ans ? quels sont les éléments qui peuvent être modifiés ?

Le Président explique qu'on ne part pas de zéro et nous avons 4 ans pour travailler sur ce nouveau projet. Nous allons faire un bilan des années passées et proposer des perspectives pour l'avenir. Il faudra également réfléchir à la façon dont nous allons faire évoluer la relation avec les partenaires d'une part et avec les intercommunalités d'autre part, car il existe toujours une certaine incompréhension avec les EPCI. Il faut accepter de faire ensemble et que le PNR

impulse des dynamiques. Le PNR doit être un partenaire « positif » . Le Président ajoute que nous sommes en train de converger sur ces sujets.

La Directrice ajoute que les points fédérateurs sont :

- L'agriculture avec une dynamique importante sur cette thématique
- Les massifs forestiers
- Le partage de l'eau
- L'évolution des paysages
- La transition écologique
- ...

Christian ZEDET considère qu'il manque au PNR un projet fort et commun. en poursuivant un objectif non seulement environnemental mais d'autres choses aussi. Un projet humain à réaliser tous ensemble. Cela permettre à chaque habitant de dire ce qu'on fait et qu'on est ensemble pour le faire. Pas qu'un accompagnement, un projet général.

Gilbert HUGUES prend la parole pour dire qu'il a des difficultés à comprendre que la décision du Préfet concernant le périmètre est un préalable alors que le projet en lui-même est lié au périmètre, on a l'impression de « mettre la charrue avant les bœufs ».

Le Président ajoute qu'il a le même sentiment mais que cette procédure nous est imposée : nous devons parler de projet de périmètre avant de définir le projet.

La Directrice précise que cependant, les communes prendront la décision finale d'adhérer ou non en 2027.

Arnaud PRIGENT considère que cet élargissement est à la marge mais qu'il présence une certaine cohérence, nécessaire. L'idée est de réajuster ce qui était dommageable, car le périmètre actuel a déjà une cohérence.

Gilbert HUGUES ajoute qu'on parle d'extension alors que certaines communes ne sont pas forcément satisfaites du fonctionnement et de la gestion actuelle du PNR. Aussi, certaines communes vont-elles se retirer du PNR ?

Anthony SALOMONE prend la parole pour dire que le périmètre dont nous discutons aujourd'hui ne vaut pas intégration. Le libre arbitre des communes reste préservé. Nous aurons 4 ans pour définir un projet collectif en y associant le CDD et le Conseil Scientifique pour que ce projet soit partagé par le plus grand nombre.

Jean-Paul DAVID synthétise les propos en précisant que les débats ont été riches et vivants. Il s'assure de l'accord de principe du Département des Alpes de Haute Provence.

Le Président propose de délibérer pour valider la proposition d'élargissement du périmètre du PNR aux 3 communes suivantes :

- La Rochette (04)
- Saint-Pierre (04)
- Mons (83)

Des modifications à la marge de rédaction de la délibération sont soumises en séance.

Nombre de voix exprimées : 75 voix

Vote « pour » : 58

Vote « contre » : 17

G. HUGUES-délégué titulaire de Caussols (1 voix) et délégué suppléant CASA (2 voix)

Michèle OLIVIER – déléguée suppléant du Département (7 voix).

pouvoir de Gérard LOMBARDO – délégué titulaire du Département- donné à Michèle OLIVER (7 voix).

Vote « abstention » : 0

La délibération n°23-D- 022 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix

2. Délibérations :

- **Procédure de facturation des diagnostics agroenvironnementaux et plans de gestion aux agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**

La Directrice rappelle que dans le cadre des MAEC, chaque agriculteur doit réaliser un diagnostic agroenvironnemental, voire un plan de gestion. Le Parc a déposé un dossier qui a été retenu par la Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) à l'AAP « l'animation pour la mise en œuvre des Projets Agro-environnementaux et Climatiques ». Le budget associé prévoit notamment la prise en charge partielle des diagnostics agroenvironnementaux et des plans de gestion, le reste à charge sera pris en charge par les agriculteurs bénéficiaires de la subvention européenne liée aux MAEC.

Le Parc a lancé un marché à bons de commande pour que ces diagnostics soient réalisés par les acteurs compétents.

Il est proposé aujourd'hui de délibérer sur la procédure de facturation suivante :

- Le prestataire de diagnostics et le Parc font signer un bon de commande à l'agriculteur lors de leur première entrevue (voir projet de bon de commande joint). Ce bon de commande vise à s'assurer que l'agriculteur a bien pris en compte le reste à charge qu'il devra payer au Parc.
- Le prestataire adresse la facture du montant total des diagnostics au Parc, sur présentation du service fait.
- Le Parc adresse une facture à l'agriculteur, déduction faite de la partie prise en charge par la subvention citée ci-dessus.

La délibération n°23-D- 013 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Critères de priorisation des demandes de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

La Directrice explique qu'en réponse à l'appel à projet « *constitution des projets agroenvironnementaux et climatiques en région PACA* » une demande a été déposée pour un montant de 1 708 455 € ;

La DRAAF en octobre 2022 a demandé de considérer le budget par zone de priorité. La priorité 1 du PAEC du PNR porte sur le zonage prioritaire 1 présenté dans la candidature PAEC, qui est établi pour un montant de 1 368 845 €.

Considérant que, en mars 2023, la DRAAF n'a pas de garantie sur les enveloppes disponibles, elle annonce des plafonds par mesure réduits par rapport à la précédente programmation et demande une priorisation des dossiers selon une

grille prédéfinie, chaque critère étant pondéré ; Le classement obtenu permettra aux services instructeurs de classer les demandes par ordre de priorité.

La DRAAF a également annoncé que l'enveloppe priorisée demandée par les Préalpes d'Azur sera de moins de la moitié.

Aussi, vu les critères régionaux de priorisation des demandes MAEC établis par la DRAAF au 9 février 2023 :

- Les demandes d'engagements situés en zones Natura 2000 à enjeux forts ou très forts, les demandes d'engagement dans des mesures à enjeux eau, dans les mesures DFCI, dans les mesures de préservation des zones humides, dans les mesures visant à préserver les espèces en PNA : **13 points**
- Les demandes d'engagements situés en zones Natura 2000 pour les autres enjeux et dans les autres zones de protection hors Natura 2000 : **8 points** (les zones de protection hors Natura 2000 peuvent être listées par l'opérateur sous réserve d'un agrément officiel et de la validation par l'autorité de gestion)
- Les demandes d'engagements situés dans les autres zones des territoires des PAEC : **3 points**

La répartition de l'enveloppe budgétaire régionale doit respecter les critères de priorisation régionaux suivants :

- Les mesures systèmes : **1 point**
- Les demandes avec plan de gestion : **1 point**
- Les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation, installés depuis moins de 5 ans à la date de la clôture des déclarations PAC de l'année de la demande : **1 point**
- Les exploitations en agriculture biologique (AB) : **1 point**
- Les exploitations engagées dans une démarche de haute valeur environnementale de niveau 3 (HVE3) : **1 point**

En complément de ces critères il est possible d'ajouter des critères de priorisation spécifiques aux PAEC.

Il est proposé d'ajouter pour le PAEC des Préalpes d'Azur les critères suivants (liste non exhaustive) :

- Manifestation de l'agriculteur suite aux différentes phases d'information (dont août 2022, décembre 2022, janvier 2023) : **1 point**
- Engagement dans la marque Valeurs Parc naturel régional : **1 point**

Il est proposé de délibérer afin de prendre acte des différents critères proposés par la DRAAF et de la priorisation nécessaire à l'attribution des MAEC ;

- De valider l'ajout des critères complémentaires pour le PAEC du PNR des Préalpes d'Azur ;
- De déléguer au Président du Parc l'ajout ou le retrait de critères complémentaires pour le PAEC du PNR des Préalpes d'Azur et la précision possible des critères proposés par la DRAAF ; Cette délégation, selon les délais disponibles, fera l'objet d'une information préalable au Bureau du Parc

La délibération n°23-D- 021 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité – mission agriculture**

La Directrice explique que la mission agriculture a besoin d'un renfort temporaire en raison d'un surcroît d'activité lié notamment à la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales de mars à juin 2023.

Il est également proposé d'ouvrir ce poste à des besoins temporaires de l'interparcs de la Région sud (le temps de renouveler le poste mutualisé).

Les missions du poste seront les suivantes :

- appui au chargé de projet « agriculture » sur ses missions, à affiner en fonction de la cartographie des compétences du binôme ainsi constitué.
- appui au réseau des chargés de mission agriculture des Parcs de la Région sud sous condition d'avenant à la convention de mutualisation d'un agent à temps plein et réorientant la partie de crédit correspondant au temps partiel sollicité le temps de réorienter le collectif.

Il est donc proposé de délibérer pour le recrutement d'un agent de catégorie A – Ingénieur territorial en contrat à durée déterminée pour effectuer ces missions.

La délibération n°23-D- 014 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Expérimentation filière laine**

La Directrice explique qu'au cours des derniers mois différentes pistes de travail ont été dégagées par la chargée de projet coopération en vue :

- D'expérimenter certaines transformations et valorisations de la laine locale ;
- De sécuriser, en première année du projet, des opportunités de débouchés potentiellement significatifs via la coopérative lainière 06 ;
- Il est proposé que le PNR :
 - se fasse l'intermédiaire entre les éleveurs du territoire et différents débouchés tests pour développer la laine tondue en 2023 (opération groupée).
 - contractualise avec les éleveurs et/ou la coopérative lainière, afin de leur payer la laine, de revendre celle qui est directement valorisable et de faire pratiquer des tests sur d'autres.
 - Egalement, il peut s'agir de financer le transport de la laine des fermes vers le lieu de centralisation puis vers les lieux de transformation, et leur retour sur le territoire.

Pour des débouchés de valorisation connus et contractuels, les éleveurs individuellement ou la coopérative lainière prennent en charge ces frais. Pour les nouvelles pistes de débouchés connus, la saison de tonte arrive à grand pas sans que les nouveaux accords ne puissent être signés. Via le budget expérimentation de la coopération, il s'agit de sécuriser l'opération en garantissant un prix de laine triée pour les éleveurs. Enfin pour certaines pistes, de la laine doit être achetée ou récupérée et transportée pour engager des expérimentations.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer afin de pouvoir agir, dans le cadre de la coopération en cours pour la valorisation des laines locales, en intermédiaire à but non lucratif pour sécuriser certaines opérations si tous les partenariats n'aboutissaient pas administrativement dès avril 2023 où s'organisent les premiers chantiers de tonte si et seulement si les opérateurs JUSTIFIAIENT des obstacles, ou pour des échantillons à caractériser pour différents usages.

Gilbert HUGUES prend la parole pour questionner le Président quant à l'intérêt d'un tel projet : est-ce vraiment notre mission. Il considère que ce type d'expérimentation serait plutôt du ressort des EPCI.

Le Président précise que nous nous appuyons sur une coopérative lainière pour monter ce projet qui est financé dans le cadre du programme Leader. Les agriculteurs ne sont pas en capacité de mettre en œuvre ces changements de pratique.

Richard THIERY considère qu'il s'agit d'un objectif louable et se dit sensible à cette problématique.

La Directrice explique qu'un voyage d'étude a eu lieu en mars en Lorraine. Le territoire vise aussi à faire des expérimentations sur du paillage et sur du paillage en suint. Cela suppose de demander des dérogations à la Préfecture pour utiliser la laine directement des élevages.

Les produits pourraient être expérimentés avec le lycée agricole d'Antibes.

La délibération n°23-D- 015 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Programme d'Education à l'Environnement et au Territoire 2023 2024 – demande de subvention à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**

La Directrice explique qu'il est demandé, dans le cadre du programme EET 2023-2024, une subvention auprès de la Région Sud d'un montant de 50 000 € d'aide pour financer :

- ✓ une diversité de prestataires scientifiques ou touristiques sur le territoire ou à proximité pour intervenir auprès des différents publics
- ✓ le déploiement de supports numériques d'éducation au territoire pour élargir le public
- Cibles : jeune public (scolaires, centres de loisirs, familles), jeunes, grand public, élus, pro
- Thèmes divers en lien avec la stratégie EET et l'actualité des actions PNR (forêt, monde nocturne, agriculture, Patrimoine bâti...)
- Principe : allier une connaissance technique et une connaissance sensible/création artistique autour des patrimoines et rôles du Parc naturel régional

La délibération n°23-D- 016 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Convention Inter-Parc pour le développement de résidences artistiques de territoires dans les PNR**

La Directrice présente le projet d'expérimentation d'un cadre commun aux 9 Parcs pour la mise en place de résidences artistiques d'action culturelle sur un thème commun : « Terre de légendes » sur 3 Parcs par an sur 3 ans. Cette expérimentation sera étudiée au plan d'action 2024 ou 2025 pour les Préalpes d'Azur avec le soutien technique et financier des services de la Région et de la DRAC.

Ce projet est cohérent avec le Cap culturel pour les Préalpes d'Azur ciblant les résidences artistiques comme piste d'action pour renforcer l'offre culturelle sur le territoire.

La délibération n°23-D- 017 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Programme Leader :**
 - modification du partenariat et de la demande de subvention pour la candidature LEADER 2023-2027.

Il est proposé de délibérer afin :

- De modifier le plan de financement de la demande de subvention pour l'élaboration d'une candidature LEADER comme suit :

Dépenses	Montant
Frais de personnels (dont coûts indirects) portés par le Parc pour l'ensemble du territoire	36 000,00 €
Prestations portées par la CCAA pour l'ensemble du territoire	31 000,00 €
TOTAL	67 000,00 €

Recettes	Montant	Pourcentage
FEADER	29 000,00 €	43%
Région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur	19 000,00 €	28 %
Région SUD – <i>top-up</i>	19 000,00 €	28 %
TOTAL	67 000,00 €	100%

- D'autoriser le Parc à agir sur l'ensemble du territoire de la candidature dans le cadre de l'animation/gestion (dont communication) de ce programme.

La délibération n°23-D- 018 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- modification de la demande de financement 2023 - Animation et fonctionnement du Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur

La Directrice explique que considérant les évolutions du calendrier de mise en œuvre de la fin de programmation, il est proposé d'actualiser le budget prévisionnel pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses	Montant
Frais de personnels (1 animation + 1 gestionnaire + 1 renfort)	93 988,20 €
Frais indirect (15% des frais de personnels)	14 098,23 €
Communication, événements, prestations	3 147,50 €
TOTAL (max avant dépôt et instruction)	111 233,93 €

La délibération n°23-D- 019 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Constitution d'un groupement de commandes entre les partenaires de l'opération « Mise en tourisme de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour » dans le cadre Inter Espaces Valléens et l'Appel à Projet FEDER tourisme 2022**

La Directrice explique que le projet tel qu'il a été soumis aux co-financeurs et qui prévoit des actions à mettre en œuvre et des dépenses à réaliser dont certaines doivent être mutualisées.

Il est proposé de constituer un groupement d'achat entre les structures partenaires pour la passation et l'exécution des marchés nécessaires à la mise en œuvre du projet.

- Les structures partenaires à cette date sont :
 - La Communauté de Communes Alpes d'Azur ;
 - Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;
 - Le Parc National du Mercantour ;
 - Le Syndicat mixte « Station de Valberg »
- La signature d'une convention qui définit :
 - les thématiques de dépenses concernées,
 - les modalités de désignation du coordonnateur pour chaque marché et les obligations qui lui incombent
 - Les règles d'adhésion et de résiliation

La délibération n°23-D- 020 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

3. Point d'information - questions diverses :

- **Point sur les GRF (Garde Régionale Forestière)**

Joëlle BOLOT questionne le Président pour avoir des informations sur le maillage des binômes de la Garde Régionale Forestière.

Elisabeth explique que suite à l'accord de la région pour 10 agents sur le terrain, les recrutements sont en cours jury le 19 avril) ; nous attendons de vérifier la capacité de recruter 10 personnes pertinentes et ce sera a priori 4 lieux d'implantation avec 2 trinômes dans le sud pour améliorer la couverture où il y a le plus de monde. Les points d'implantation sont en cours de réflexion (les candidatures sont possibles).

Gilbert HUGUES explique qu'en complément il a été créé un comité communal feu de forêt avec des rondes des habitants (34 feux ont été stoppés l'année dernière grâce à ce dispositif).

Michèle BELLERY ajoute qu'elle souhaiterait avoir cette brigade sur sa commune, qui rencontrent des problématiques de bivouacs.

Jean-Paul DAVID prend la parole pour rappeler que ce dispositif des GRF est un engagement fort de la Région de même que le dispositif CCFF et sont tous les 2 un exemple de politique publique très efficace.

- **Intervention de René PERIER – co-président du Conseil de Développement concernant la révision de la Charte**

René PERIER prend la parole pour ajouter à ce sujet traité précédemment qu'il manque de la concertation concernant le périmètre du PNR et questionne le Président sur les pistes de travail envisagées. S'inquiète pour la suite, quand seront discutées les méthodes.

Le Président précise que la chargée de projet qui va travailler sur la révision de la Charte arrivera le 14/04 et une réunion avec le CDD et le Conseil Scientifique va être organisée courant mai afin de fixer les bases de cette concertation. Puis, un forum est prévu à l'automne pour mobiliser les habitants du territoire sur les thématiques du paysage, de la biodiversité et du climat.

René PERIER ajoute que l'assemblée générale du CDD vient d'avoir lieu et qu'en tant qu'organisme consultatif du Parc, le CDD se mettra à la disposition du PNR et s'autosaisira de certains sujets en complément et en renfort.

Gilbert HUGUES demande quand et comment la gouvernance va se mettre en place.

La Directrice précise qu'un comité de suivi interne et un comité de suivi technique vont être mis en place et un Bureau spécial révision de Charte pourrait être organisé en juin afin de faire avancer tous ces sujets.

Anthony SALOMONE intervient pour ajouter qu'il est essentiel de faire intervenir le comité syndical, le CDD et le Conseil Scientifique afin de susciter l'adhésion des habitants et des élus. Serait-il possible d'associer le CDD à ce comité de suivi interne.

Ceci sera discuté dans les 6 mois qui s'ouvrent et tout peut être ajusté au fur et à mesure de la nécessité.

Jean-Paul DAVID conclut ce sujet en rappelant que notre PNR est jeune, l'identité est à forger. On est bien sur une dynamique commune et il faut une concertation partagée avec l'ensemble des partenaires pour que la nouvelle charte soit la plus prêt possible des attentes de chacun. C'est un bel enjeu que nous avons devant nous !

4. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

Pas de Bureau depuis le dernier comité syndical du 9 février 2023.

Pas de décision du Président.

La séance est levée à 12h00.

Le secrétaire de séance,



Arnaud PRIGENT